

COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal
Séance du 29 janvier 2016 20h30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents : Pierre-Louis PUYGRENIER, Pierre DAVID, Muriel DESMOULINS, Philippe ECREPONT, Sylvette BAUDUFFE, Michel DESMOULINS, DAUVERGNE Pascal, Murielle BIDEAU, BURGNET Michel, Bernard COURIVAUD, Estelle MATHEY.

Estelle MATHEY a été désignée secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une demande d'aide financière pour participation à un voyage scolaire dans le cadre du collège de Lubersac. Cet ajout est accepté à l'unanimité.

❖ Reprise du local de l'épicerie

Il y a de nouveaux candidats à la reprise de l'épicerie. Il s'agit d'un couple, M. et Mme Fargetas, qui proposent de reprendre le commerce, ainsi que le dépôt de pain. Ils envisagent de compléter cette activité d'épicerie par une vente ambulante et une pâtisserie l'été.

Le Conseil Municipal exprime sa satisfaction et propose de laisser l'usage du local dans les mêmes conditions que précédemment, soit pour un loyer mensuel de 50€ TTC. Un relevé des compteurs, notamment électrique, sera effectué afin de déterminer précisément le coût de fonctionnement pour la commune.

Un bail saisonnier du 9 février au 31 décembre 2016 sera établi. Le commerce sera ouvert les matins en basse saison et toute la journée en période estivale.

A l'unanimité, le conseil municipal vote la reprise de l'épicerie dans ces conditions.

❖ Détermination de la taxe de séjour applicables aux hébergements touristiques au titre de l'année 2016

Elle avait été fixée à 0,30€ par personne et par nuit en avril 2015. Elle est maintenue à cette valeur pour 2016.

A l'unanimité, le conseil municipal vote le maintien la taxe de séjour à ce tarif.

❖ Approbation de la convention 2016-2017 de mise à disposition de services de la Communauté de Communes de saint Yrieix

La mise à disposition des services de la Communauté de communes du Pays de Saint Yrieix nécessite l'approbation de la convention. Il est décidé qu'elle est passée pour deux ans.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention.

❖ **Travaux de rénovation d'un bâtiment communal (bûcher)**

Pierre DAVID a préparé un document illustré de photos qui récapitule l'état de l'ancien Bûcher de la poste, aujourd'hui désaffecté et qui menace ruine. De même, des devis ont été demandés à des entreprises de toiture et de maçonnerie afin d'estimer le coût des réparations.

Après examen du dossier, il est décidé d'entreprendre des travaux de restauration à l'identique. Cela nécessite la réfection de la toiture, ainsi que le nettoyage (y compris du lierre) et le renforcement des murs, dont le haut est fortement dégradé. Il faudra prévoir le remplacement de la porte et de la fenêtre.

Le Conseil Municipal pense qu'il serait judicieux de profiter de ces travaux pour installer un second panneau d'affichage, et de prévoir un petit auvent pour l'abriter. Les panneaux actuels sont un peu petits pour les besoins. Ces panneaux pourraient occuper le mur du pignon droit du bâtiment, ce qui les rendrait bien visibles aux yeux des habitants.

Les devis réalisés sont examinés ; deux devis sont présentés pour les travaux de maçonnerie : Cournarie sarl et RV rénovation, qui prévoient aussi les travaux de toiture. Et un devis de l'entreprise Lavaud en toiture seule a aussi été demandé. Vu les différences de montant et de prestations, l'entreprise RV rénovation a été choisie. Deux devis sont présentés pour les travaux de menuiserie : Ceaux et Chatenet-Clédats. L'entreprise Chatenet-Clédats est retenue.

Il semblerait que le chantier soit éligible dans le cadre des DETR, ce qui impose un délai de préparation très court, le dossier devant être déposé complet fin février.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, projette les travaux de rénovation à l'identique du bûcher communal et donne pouvoir à Pierre-Louis Puygrenier et à Pierre David pour prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne marche de ce dossier, dans les conditions débattues.

❖ **Détermination du taux de promotion d'avancement de grade du personnel**

A l'unanimité, le Conseil Municipal prononce les taux de promotion d'avancement de grade du personnel technique à 100% et du personnel administratif à 100%.

❖ **Demande d'aide financière pour une participation à un voyage scolaire dans le cadre du collège de Lubersac.**

Un enfant, résidant dans la commune de Ségur-le-château va participer à un voyage scolaire à La Mongie dans les Pyrénées avec sa classe de 4e du collège de Lubersac.

Il est décidé à l'unanimité de au Collège de Lubersac une aide financière de 50€.

❖ Questions diverses

– **Question de la sauvegarde des données de la Mairie de Ségur-le-château**

L'entreprise Rex-Rotary a démarché la Mairie pour proposer une solution de sauvetage automatique sécurisée des données. Pour la somme de 57 € HT mensuels, elle propose une solution avec double sauvegarde et prêt de matériel ignifugé et de grande capacité.

Le Conseil Municipal considère la proposition comme probablement disproportionnée et surtout très onéreuse, et propose, avant toute décision, de prendre conseil auprès des services de l'Etat pour étudier exactement les besoins de la Mairie en matière de sauvegarde. La solution Odyssee a certainement une sauvegarde des données, mais ce point reste à vérifier. La décision est reportée à une date ultérieure.

– **SIVA**

Pierre David expose la situation du SIVA aux membres du Conseil Municipal. Dans le cadre des schémas départementaux de coopération intercommunale, la dissolution du SIVA avait été proposée afin de transférer ses compétences dès le 1er mars 2016.

Dans la mesure où le syndicat arédien fonctionne en autonomie financière et donne satisfaction dans son organisation et ses missions à ses usagers, son président M. Daniel Boisserie s'est déclaré opposé à cette dissolution.

Pour l'heure, en attendant la décision, la contribution annuelle de la commune passe à 11 911 €, soit une très légère augmentation. Le syndicat envisage cette année d'investir dans du petit matériel d'entretien.

Le Conseil Municipal exprime son soutien à ce syndicat qui donne satisfaction sur le territoire de la commune, pour 44 jours/homme par an.

– **Souci de pompes de relevage de la première tranche des travaux d'assainissement**

Une des pompes de relevage du réseau d'assainissement a pris l'eau. Le câble a été boursoufflé par un déversement d'acide ou d'hydrocarbure et le presse-étoupe a perdu son étanchéité, la pompe a été inondée.

Les travaux de réparation ont été engagés, comprenant le séchage de la pompe et le remplacement du câble et du presse-étoupe pour un montant de 820 € TTC.

Ce souci a mis en lumière que les deux pompes de relevage installées durant la première tranche des travaux de réalisation du réseau d'assainissement ne faisaient pas l'objet de surveillance ni de maintenance. Il est décidé de former M. Laurent DESMOULINS, employé technique communal, à ces tâches d'entretien et de maintenance.

La séance est levée à 22 h 30